



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 103305

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la divulgation par WikiLeaks de plus de 250 000 documents du département d'État américain qui suscite, dans le monde entier, un très vif intérêt et provoque aussi des polémiques quant à son opportunité. Elle éclaire de nombreuses facettes des affaires internationales. Chaque citoyen peut directement appréhender certains aspects de la politique extérieure contemporaine de la première puissance mondiale. Tout en appelant au sens de responsabilité les médias qui publient ces documents, il le prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cesse le boycottage des sites français hébergeant WikiLeaks, dans la mesure où aucune action judiciaire n'a été engagée contre WikiLeaks, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, et que WikiLeaks ne contrevient pas, en France, aux dispositions de la loi informatique et libertés.

Texte de la réponse

À aucun moment le Gouvernement n'a engagé d'action, de quelque nature que ce soit, à l'encontre des sites Internet de droit français hébergeant un miroir du site WikiLeaks. Il n'a pas connaissance d'appel au boycottage de ces sites, certains d'entre eux appartenant d'ailleurs à des médias d'audience nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103305

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2602

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6528